

# Principales leçons 2022 Femmes et coopérativisme



Ce document présente les principales conclusions du projet *Favoriser le plaidoyer des OP pour l'émancipation économique et la résilience des femmes rurales par l'associativisme et le coopérativisme*, financé par le Mécanisme Forêts et Paysans. Sous la houlette du Forum Rural Mondial, il a été mené en collaboration avec six organisations régionales d'agriculture familiale (OAF), membres de son réseau:

- PROPAC (Afrique Centrale, Plateforme Régionale des Organisations Paysannes d'Afrique Centrale)
- PDRR (Central America, Programa de Diálogo Regional Rural)
- COPROFAM (South America, Confederación de Organizaciones de Productores Familiares del MERCOSUR)



- ESAFF (Afrique du Sud et de l'Est, Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum)
- REFACOF (Afrique Centrale, de l'Est et de l'Ouest, Réseau des Femmes Africaines pour la gestion Communautaire des Forêts)
- AFA (Asie, Asian Farmers Association)

# INTRODUCTION

Vingt-trois (23) expériences réussies ont été sélectionnées et analysées, avec l'identification des éléments clés du succès, des principaux enjeux et du rôle des coopératives et associations dirigées par des femmes dans le coopérativisme et l'associativisme. Ce document est basé sur ces 23 expériences et sur le dialogue établi entre les femmes de ces coopératives et des OAF. Le projet s'est déroulé en plusieurs phases : identification et collecte d'expériences, organisation de deux webinaires et rédaction d'un document plaidant pour la promotion d'un encadrement politique et juridique favorable au développement des coopératives de femmes.

Les organisations participantes se sont réunies à maintes reprises pour élaborer ce document et diriger l'ensemble du processus. Cet écrit est complété par un document intitulé *Recommandations en matière de politique publique pour les femmes et le coopérativisme*.



## Pourquoi le projet est-il axé sur l'autonomisation des femmes ?



Les femmes rurales jouent un rôle clé dans la mise en place des évolutions économiques, environnementales et sociales nécessaires au développement durable. Cependant, pour y parvenir, il convient de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la discrimination et de l'inégalité, telles que le manque d'accès à la propriété foncière, d'accès au crédit et aux facteurs de production, de participation à la prise de décision, l'indisponibilité de soins de santé et d'une éducation de qualité, etc.

La Décennie des Nations unies pour l'agriculture familiale (DNUAF) réaffirme que l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution essentielle au développement durable, en soulignant

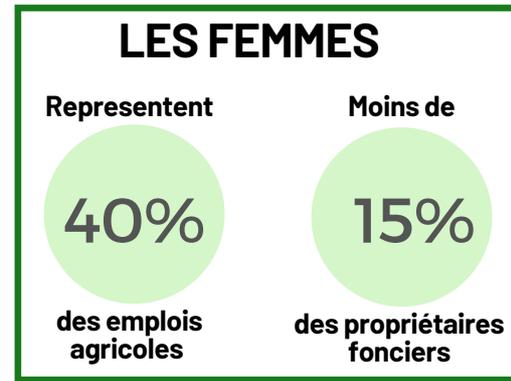
**La production agricole mondiale pourrait augmenter de**

**si les femmes disposaient des mêmes possibilités et du même accès aux ressources que les hommes**

l'importance des politiques et des stratégies visant à reconnaître leur rôle fondamental dans la sécurité alimentaire et la nutrition et à y répondre par des réponses intégrales.

Porteuses de résilience, elles sont des prestataires de services irremplaçables, combinant un travail générateur de revenus avec des responsabilités ménagères non rémunérées. C'est leur « triple rôle » : de production, reproduction/soin et rôle social.

Les principaux obstacles à la participation des femmes aux politiques sont des normes socioculturelles très ancrées, le manque de temps dû à ce triple rôle et un cruel manque d'accès aux services et aux ressources.



### Pourquoi le projet s'intéresse-t-il aux coopératives[1] ?



Ce type d'organisation permet de surmonter les inégalités économiques et sociales frappant les producteur.trices individuel.les, d'améliorer les revenus, l'accès aux ressources et aux connaissances et de leur redonner leur véritable place au sein de la société.

L'expérience de nombreuses coopératives agroalimentaires du monde entier montre qu'un meilleur accès à l'information, à des outils et services gérés en commun entraîne une hausse de la production et de la commercialisation des produits, crée des emplois (en particulier en zone rurale), améliore les moyens de subsistance des paysan.nes et a un impact direct sur la sécurité alimentaire.



**Grâce à leurs 7 principes[2], à leur mode d'organisation et à leur gouvernance, à leur diversité en termes de produits et de services fournis, à la mise en commun des efforts, des moyens et des ressources et à leurs liens avec les communautés, les coopératives sont un levier d'autonomisation très important pour les femmes rurales.**

Il convient de noter que, indépendamment de la région ou du type de culture, les coopératives partagent les mêmes visions et objectifs à long terme :



assurer la durabilité et la diversité de la production alimentaire d'un point de vue environnemental, social et économique ;



contribuer à la sécurité et à la souveraineté alimentaires et aux moyens de subsistance des communautés ;



lutter contre les inégalités frappant les femmes et les enfants et contre la pauvreté des populations rurales ;



agir face au changement climatique, pour l'accès à la terre et en faveur de l'amélioration des moyens de subsistance en milieu rural.

[1] Certains des pays analysés ne possèdent pas de statut juridique spécifique ou de registre de coopératives.

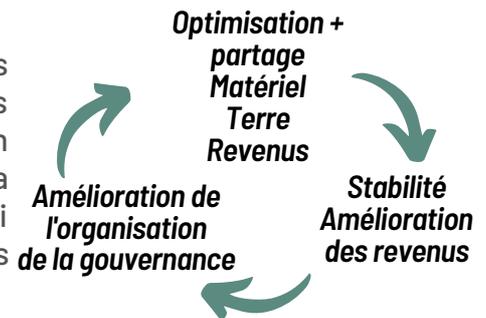
[2] Adhésion volontaire et ouverte, Contrôle démocratique exercé par les membres, Participation économique des membres, Autonomie et indépendance, Éducation, formation et information, Coopération entre les coopératives, Engagement envers la communauté. Pour plus d'information, consulter le site internet de l'Alliance Coopérative Internationale : <https://www.ica.coop/fr/>.

# LES ÉLÉMENTS CLÉS DES COOPÉRATIVES D'AGRICULTURE FAMILIALE

## 1. Le partage des ressources comme levier de croissance

De nombreuses coopératives sont constituées pour des raisons économiques et techniques, afin de mutualiser les efforts, de partager le matériel et les coûts de production. Organisées autour d'un ou plusieurs types de cultures, elles produisent des aliments bruts : arachide, riz, plantain, manioc, etc.

Grâce à cette mutualisation, les membres des coopératives optimisent i) les dépenses, ii) le foncier, puisque les membres partagent des parcelles et mettent davantage en valeur les leurs, et iii) augmentent leurs revenus. La coopérative apporte une stabilité à ses membres, ce qui leur permet d'améliorer l'organisation, la gouvernance et les objectifs du groupement.



Plusieurs pratiques sont ainsi rendues possibles :



- l'achat d'équipements plus performants, optimisant les coûts encore davantage et permettant une production à plus grande échelle ;



- la diversification des cultures, permettant d'élargir l'offre commerciale de la coopérative et affinant les compétences techniques ;



- la transformation est également essentielle pour les coopératives, car elle leur permet de passer à une autre échelle, d'augmenter leurs revenus et leurs savoir-faire et de gagner en reconnaissance vis-à-vis de leurs pairs et de la communauté. L'amélioration des compétences techniques et commerciales est l'un des principaux résultats des coopératives ;



- l'introduction d'emballages adaptés et de meilleure qualité et donc, de meilleurs services de marketing et/ou une visibilité accrue des produits sur les marchés.

Les expériences analysées ont clairement mis en évidence que l'association permet également aux membres de choisir le type de culture le mieux adapté au sol, aux contraintes climatiques et, partant, d'obtenir des revenus garants d'un niveau de vie décent. Les cultures non rentables et non valorisées sont remplacées par d'autres comme, par exemple, la pomme de terre au profit de la coriandre, ou sont mises en valeur par la coopérative, comme la pitaya.

Au fur et à mesure que la coopérative se développe, qu'elle se stabilise, ses membres ont accès à des services de meilleure qualité ou à de nouveaux services ; elles et ils s'organisent pour accéder à des nouveaux marchés et peuvent mettre en place un service de transport public plus accessible pour leur communauté.

Les effets positifs du fonctionnement des coopératives créent un cercle vertueux : en se regroupant, les femmes voient qu'elles sont plus fortes, cultivent et améliorent la confiance en soi ; ce qui les motive et les responsabilise pour mener à bien leurs activités et les faire évoluer, en diversifiant leurs rôles.

## 2. L'importance cruciale des réseaux et de la visibilité

L'un des éléments fondamentaux liés aux coopératives est la mise en réseau et l'appartenance à un réseau, permettant le renforcement des alliances au niveau local, régional et national, contribuant de manière significative à la visibilité des produits et du travail de la coopérative.



“ La mise en réseau confère une légitimité accrue, générant des revenus plus élevés, contribuant à la stabilité économique et donc à de meilleures conditions de vie, pour les membres des coopératives, leur famille et par extension leur communauté.

## Reconnaissance et légitimité



Les expériences ont souligné que les coopératives permettent aux femmes d'être reconnues par la communauté et par les pouvoirs publics, non seulement pour la qualité de leurs produits et leurs connaissances techniques, mais aussi pour leur rôle au sein de ces espaces. En effet, les coopératives appartiennent généralement à d'autres coopératives ou structures agricoles plus larges, par exemple au niveau régional, qui font elles-mêmes partie d'organisations au niveau national. La visibilité des coopératives et de leurs produits est essentielle à leur pérennité économique.

### Plaidoyer



De nombreuses organisations agricoles qui soutiennent les coopératives exercent une action de plaidoyer auprès des autorités locales, régionales et nationales, voire au niveau international lorsqu'elles sont intégrées à des réseaux de plus grande envergure. L'accompagnement des coopératives par les organisations agricoles nationales est donc crucial.

### Communication



Ces organisations comprennent progressivement l'intérêt de communiquer sur les activités de leurs coopératives, car cela :



renforce leur activité de plaidoyer;



leur permet d'échanger des expériences et des pratiques avec d'autres structures;



participe à l'autonomisation des femmes, en valorisant leur travail et leur histoire car elles peuvent être amenées à présenter leur expérience dans des espaces locaux, nationaux et même internationaux.

## 3. Prestation de services économiques et juridiques

Les coopératives offrent un cadre à leurs membres pour développer leur travail de manière plus organisée, professionnelle et légale. Les revenus et l'épargne sont partagés et redistribués, ce qui permet aux coopératives, i) d'améliorer leur capacité technique et leur équipement ; ii) d'assurer et de gérer des revenus stables, avec un impact positif sur les moyens de subsistance des femmes et leur position au sein de la famille et de la communauté.

En outre, certaines coopératives proposent d'autres services financiers à leurs membres, tels que microfinance, prêts, qui sont non seulement liés à leur activité agricole mais qui répondent aussi à des demandes personnelles.

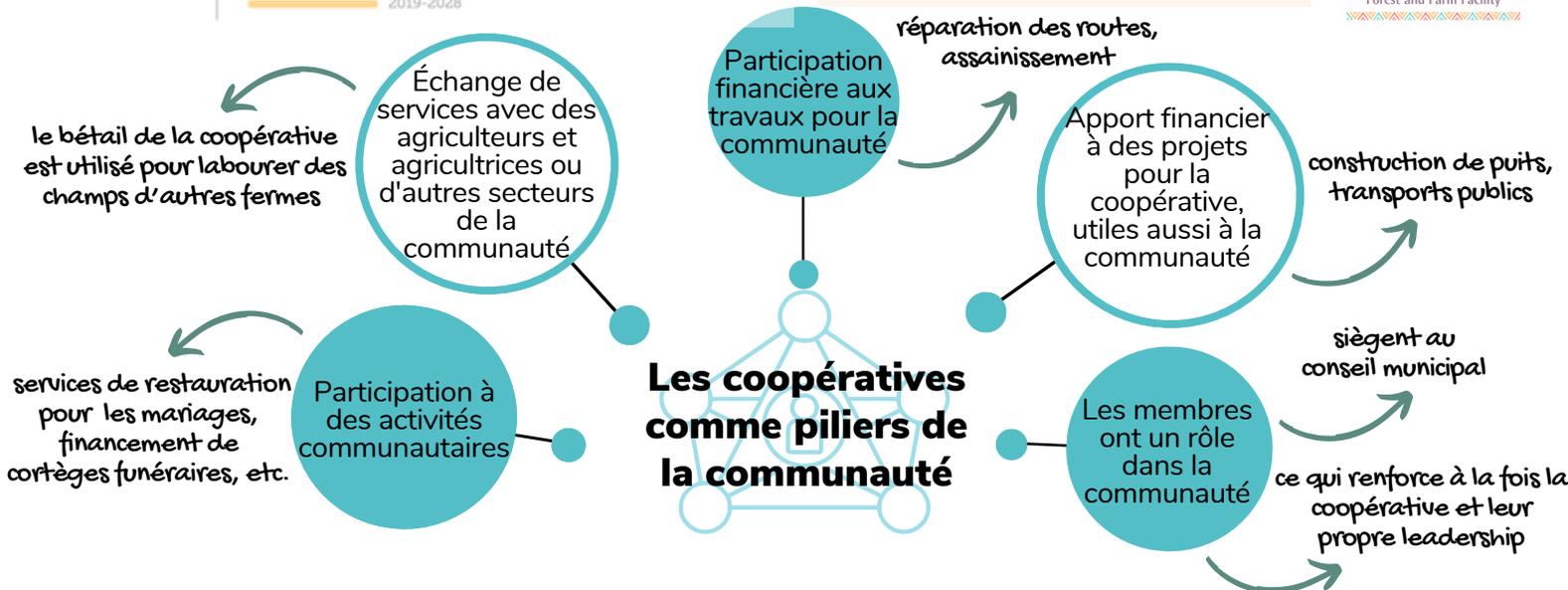
En fournissant un encadrement juridique aux activités des membres, les coopératives renforcent leur légitimité et leur leadership et partant, leur visibilité ainsi que leur rôle en tant que fournisseuses de produits de qualité pour la communauté. Cela entraîne une évolution dans la façon dont les femmes s'organisent, avec une planification à moyen et long terme, une épargne et une gestion financière.

De plus, les coopératives peuvent être en mesure d'établir des partenariats avec des coopératives et entreprises plus importantes, ce qui ne serait pas possible si les exploitations plus petites ne se réunissaient pas en groupe.

## 4. Les coopératives comme piliers de la communauté

Le travail en réseau ne signifie pas seulement travailler avec d'autres organisations agricoles à différents niveaux, mais aussi travailler avec la communauté à laquelle appartient la coopérative. Il s'agit du septième principe du coopérativisme.





Les coopératives fournissent donc de nombreux services, tant à la communauté qu'à ses membres : l'emploi, une alimentation de qualité, la garde des enfants, le logement, l'épargne, la terre et la solidarité pendant les événements sociaux (mariage, naissance, baptême, visites des autorités, maladie, décès, etc.).

Les coopératives sont aptes à jouer le rôle de passerelles entre les communautés, car elles peuvent :

- inclure des personnes de la communauté de différentes confessions ou origines culturelles ;
- adopter dans leurs pratiques les coutumes religieuses et culturelles de la communauté ;
- sensibiliser aux différences culturelles et religieuses et à l'importance d'une coexistence durable et pacifique.

## 5. Le leadership et l'autonomisation comme moteur de renforcement des coopératives et des individus

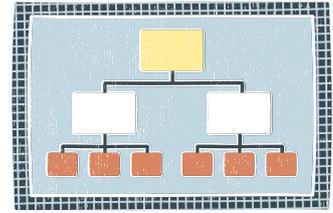
La coopérative n'est pas seulement un espace de formation technique, mais aussi d'apprentissage social, voire politique et de croissance personnelle et collective. Ainsi, la formation des membres est considérée comme essentielle, afin d'assurer, au-delà des compétences techniques, leur sensibilisation, notamment en termes de droits ; ce qui est particulièrement pertinent pour les femmes. Celles-ci ne sont pas toujours au fait de leurs droits économiques, sociaux et fonciers, la coopérative étant souvent, pour elles, une voie d'accès à ces informations. Ceci est particulièrement important pour que les femmes aient confiance en elles, pour renforcer leurs capacités de leadership et créer un impact direct sur leurs moyens de subsistance.

L'éventail des formations est très large : des aspects techniques avec, par exemple, la production de semences et les pratiques agro-écologiques, aux formations à la prise de décision, en passant par la sensibilisation aux questions de genre, y compris la violence basée sur le genre. Il est intéressant de noter que ces formations ne sont pas uniquement dispensées aux femmes de la coopérative mais, dans certains cas, s'adressent également aux hommes de la communauté, même non-adhérents.

Les coopératives, en tant que pilier de la communauté, jouent également un rôle de soutien à leurs membres : là encore, non seulement sur le plan technique et économique, mais aussi au niveau personnel. Ainsi, certaines coopératives fournissent un soutien psychosocial à leurs adhérentes, notamment en cas de violence basée sur le genre.

La gouvernance au sein de la coopérative est également un facteur de leadership et d'autonomisation. En effet, les principes mêmes de gouvernance des coopératives, qui se veut transparente et démocratique, conduisent les femmes à s'y investir et à y prendre une part importante.

Dans le cas des coopératives mixtes, les femmes sont présentes dans tous ces organes et groupes de travail. Par cette pratique, elles gagnent en confiance et en leadership et peuvent être amenées à évoluer dans différentes fonctions au sein de la coopérative. Selon leur fonction, elles interviennent également dans les activités externes de la coopérative : là encore, elles ne se limitent pas aux dimensions économiques et techniques, mais touchent aussi à la défense de leurs intérêts, au réseautage et aux alliances.



**Outre les organes de direction tels que le conseil d'administration ou l'assemblée générale, les coopératives mettent en place des groupes de travail : technique, genre, communication, marketing, etc.**

Dans les cas analysés, la stabilité et la reconnaissance apportées aux membres des coopératives, ainsi que l'augmentation de leur confiance en elles et eux, leur permettent de se projeter concrètement dans l'avenir. Les membres sont ainsi amené.e.s à intensifier leurs activités, à développer des plans sur 3 ou 5 ans : achat de matériel, diversification, amélioration des capacités techniques, accès à de nouveaux marchés locaux et régionaux, par exemple.

## 6. La défense des intérêts et le lien clé avec les pouvoirs publics

En règle générale, les coopératives appartiennent à des réseaux coopératifs ou à des organisations agricoles faitières locales, régionales ou nationales. Leur relation avec les pouvoirs publics peut donc se situer non seulement au niveau local, avec la mairie ou les dirigeants de leur communauté, mais aussi au niveau régional ou national.

Les coopérateur.ices soulignent l'importance du lien avec les pouvoirs publics, que ce soit pour pouvoir mettre en place leur activité, pour avoir accès aux marchés, mais aussi pour la gestion des terres, pour augmenter leur activité et pour améliorer les conditions de travail et de vie de leurs membres et de leur communauté, en fournissant notamment des services de développement rural : amélioration des routes, services de santé et accès à l'eau potable, entre autres.



**Le lien avec les autorités locales accroît également la reconnaissance par toute la communauté**

Le lien avec les autorités locales accroît également la reconnaissance par l'ensemble de la communauté : si les membres de la coopérative sont reçus par les responsables de la communauté, cela reflète l'importance de leur rôle au sein de celle-ci. Cela contribue également à faire évoluer les mentalités et les pratiques, en montrant que les femmes peuvent avoir un rôle de leader et être reconnues pour leur fonction productive, économique et sociale.

## L'importance d'un encadrement politique et juridique favorable au coopérativisme et aux femmes rurales

L'accompagnement et le dialogue avec les autorités constituent des éléments centraux pour la promotion et le renforcement des coopératives et des femmes rurales. Il est crucial que les dispositions politiques locales et nationales, de même que d'autres politiques publiques soient mises en place pour leur permettre de développer leur rôle crucial en faveur des systèmes alimentaires et de moyens de subsistance durables. Certaines coopératives participent à la définition de ces politiques, à travers leurs actions de plaidoyer et de défense de leurs intérêts.

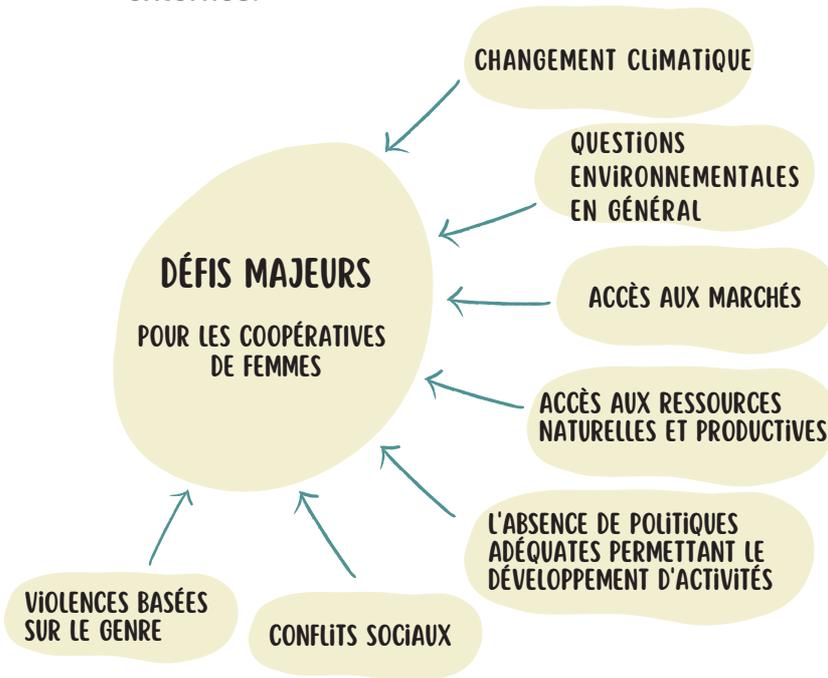
Pour un complément d'informations concernant les recommandations en matière de politiques publiques en faveur des coopératives et des femmes rurales, veuillez consulter le document *Public Policy Recommendations for Women and Cooperativism*, consacré à cet aspect.



# QUESTIONS TRANSVERSALES AUXQUELLES RÉPONDENT LES COOPÉRATIVES DE FEMMES

## 1. Les défis rencontrés par les coopératives

Les difficultés rencontrées par les coopératives sont liées à des facteurs internes et externes.



En outre, selon les cultures, les hommes peuvent interdire aux femmes de travailler dans la coopérative ou les désapprouver, car cela transgresse les « normes traditionnelles de genre » selon lesquelles les femmes doivent rester à la maison.

De surcroît, malgré les grandes avancées que les coopératives et le monde associatif apportent à la durabilité et à la viabilité de l'agriculture familiale dirigée par les femmes, celles-ci sont confrontées à des problèmes spécifiques liés au manque de reconnaissance, à l'insécurité foncière, au manque d'infrastructures telles que le transport, à l'accès insuffisant au marché, souvent imputable à ce manque d'infrastructures.

On peut aussi trouver chez les membres des coopératives, des problèmes d'analphabétisme et des difficultés à respecter les règles de la coopérative.

## 2. L'agroécologie et le changement climatique comme base d'une agriculture familiale durable

Dans l'optique de pratiques durables et compte tenu de la taille et du type d'exploitation, de nombreuses coopératives pratiquent une agriculture respectueuse des personnes et de l'environnement. Certaines d'entre elles appliquent l'agroécologie dès le départ ou l'adoptent progressivement ; l'agroécologie étant entendue comme l'application de principes écologiques aux systèmes et pratiques agricoles. Les coopératives y voient des avantages en termes de coûts, de rendement et de qualité des produits, d'utilisation durable des sols, de l'eau et des paysages.

Ces pratiques contribuent à la résilience des paysannes et paysans, grâce à un travail d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, qui est de plus en plus au cœur des préoccupations des acteurs agricoles, dont les coopératives. Certaines coopératives adoptent des pratiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique : type de culture, système d'irrigation, économie circulaire - en utilisant des intrants locaux ou en fournissant des intrants à d'autres acteurs locaux -, optimisation du transport, entre autres.

### 3. Le genre au cœur de la construction et du fonctionnement des coopératives de femmes

**Souvent, les coopératives de femmes motivées par des arguments techniques et économiques**



**introduisent progressivement d'autres aspects répondant à des enjeux spécifiquement liés aux femmes.**

Le processus d'intégration de la dimension de genre varie selon les régions, les cultures et les organisations. Si certaines coopératives sont constituées pour des raisons purement économiques, comme nous l'avons vu plus haut, d'autres prennent en compte cette dimension dès le départ, en se constituant précisément pour pouvoir mieux faire valoir les droits des femmes, voire pour répondre à des défis spécifiques aux femmes comme l'accès à la terre ou à d'autres actifs productifs, l'accès au crédit ou aux ressources financières, par exemple.

On peut observer que, dans certains cas, la coopérative, fondée et promue par une ou plusieurs femmes leaders, a tenté de répondre aux problèmes rencontrés par les femmes, tels que :

- le manque de valorisation économique et sociale;
- leurs droits non-reconnus ;
- certaines productions étaient écartées ou elles ne représentaient pas d'intérêt à être cultivées, mais les femmes étaient en capacités de les valoriser.

À cet égard, les coopératives de femmes ont un double impact :



au niveau des coopératives en tant que groupes de femmes;



au niveau individuel, en tant que femme.

En effet, les processus d'autonomisation propres aux coopératives leur permettent de stabiliser et de consolider leur système de gouvernance et leur modèle économique sur le long terme.

Par ailleurs, ces processus collectifs et liés aux coopératrices - formation, systèmes d'épargne, génération de revenus, plaidoyer auprès des autorités locales et autres autorités de décision, etc. - ont des retombées positives pour la vie des femmes en tant qu'individus : amélioration des revenus, meilleure rentabilité et satisfaction accrue, ce qui conduit à l'augmentation de la confiance en soi, au renforcement des capacités de leadership, l'accès à la prise de décision et, en fin de compte, à l'autonomisation. Ces retombées positives bénéficient également aux familles des coopératrices et à la communauté dans son ensemble.

Il est très difficile pour les femmes d'accéder à la propriété foncière. En effet, selon la région, la culture et les règles coutumières, il est interdit aux femmes d'hériter ou de posséder des terres et elles sont confrontées à des problèmes avec le registre foncier et les titres de propriété.

